

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MAI 1850.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise le Gouvernement à restituer les droits d'enregistrement acquittés par les sieurs Coyon pour leur Naturalisation.

(Voir les N^{os} 247 et 253 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. ZOUDE, GRENIER, VERGAUWEN, Comte COGHEN, RUTTEN et COGELS. Rapporteur.

MESSIEURS,

Les sieurs Auguste-Anne Coyon, professeur au collège communal de Huy et son fils Jules-Charles Coyon, surnuméraire dans l'administration des contributions directes, ont obtenu la naturalisation ordinaire par actes législatifs du 4 février 1848 et du 18 janvier 1849.

Ils ont acquitté une somme de 1,000 francs pour droit d'enregistrement de ces deux actes, en vertu des prescriptions de la loi du 15 février 1844.

Mais depuis les sieurs Coyon ont adressé à la Chambre des Représentants une demande de restitution de cette somme, exposant dans leur requête les motifs sur lesquels ils l'appuient.

Votre Commission n'a pas eu communication de cette pièce; mais elle se trouve analysée dans l'exposé des motifs en ces termes :

« Établi à Huy depuis 1809, le père du pétitionnaire fut naturalisé en 1819.
» Celui-ci crut que les effets de cette naturalisation s'étendaient aux descendants de son père, et il ne songea point à profiter du bénéfice de l'art. 155
» de la Constitution. Ce simple oubli le mit dans la nécessité de demander la
» naturalisation à la Législature, et c'est par un pareil oubli que la même nécessité s'est produite pour Jules-Charles Coyon. »

La Chambre des Représentants a renvoyé cette pétition à M. le Ministre des Finances, qui a bientôt saisi la législature du Projet de Loi qui vous est soumis.

Ce Projet a été favorablement accueilli par elle, dans sa séance du 8 mai.

Il n'a soulevé dans votre Commission aucune observation critique; elle l'a admis à l'unanimité de ses membres.

J'ai en conséquence, Messieurs, l'honneur de vous proposer, en son nom, son adoption par le Sénat.

Le Rapporteur,
F. VERGAUWEN.

Le Président,
Comte COGHEN.